

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 mars 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de mars, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2018**

**Etaient présents :** Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Vanessa SZUBA, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude MICHEL

**Départ de Pierre CARQUIN à 21 H 40.**

---

La séance est ouverte à 20 h 05.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/02/2018**

Le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté par 11 voix pour, 6 voix contre (P. CARQUIN – V. SZUBA – C. FOURNAGE – D. DUCLOS – V. RUFIN – E. SMITH) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON).

**Subventions aux associations 2018**

Dominique DUCLOS présente les subventions suivantes qui ont été proposées par la Commission de Finances qui s'est réunie le 9 février 2018.

NOM	2015	2016	2017	PROPOSITION 2018
OCCE	1 500	1 500	1 500	<b>1500</b>
ANCIENS COMBATTANTS	500	500	500	<b>500</b>

AFASA	300	250	250	250
NOG'EN FETES	12 000	12 000	10 000	Pas de demande et ne propose rien pour 2018
FERVENTS DU BOUCHON	250	250	250	250
JUDO CLUB DE L'OMOIS		800	800	800 pour le fonctionnement et 2000 pour l'achat des nouveaux tapis
MASCARA	1 500 Fabula 3 000	4 500	4 000	4000
NOGENT HISTORIQUE	400	200	120	200
NOGENT LOISIRS	300	0	300	300
NOGENT VOUS ACCUEILLE	200	150	Association supprimée	Association supprimée
RENCONTRES ET AMITIES	700	700	700	700
PETANQUE NOGENTAISE	-	-	800	Pas de demande
REVEIL NOGENTAIS	11000	10 000	0	Association supprimée
GYM REVEIL NOGENTAIS		1000	1000	1000
USA FC FOOT			9 800	9800 L'association devra demander aux autres communes une augmentation de leur subvention pour plus de cohérence
STE MUSICALE ET DE CONCERTS	900	500	500	500
NONOGENTAISE	800	1 200	800	800
CCAS	8 000	8 000	8 000	8000
TOTAL	41 350	41 550	39 320	30600

Les Conseillers municipaux souhaitent réétudier chaque demande une par une.

Jean-Paul GUILLON souligne que l'Association Nonogentaise a été remplacée par « Course cycliste » dans la présentation du tableau.

OCCE : La proposition de la Commission de Finances est validée, même s'il est constaté que leur trésorerie dépasse les 8.000,00 €.

Anciens combattants : La proposition de la Commission de Finances est également validée.

AFASA : La Commission de Finances a proposé 250,00 €. Nadia CALLOT précise que cette Association participe à des manifestations : elle était présente aux journées portes ouvertes de l'EHPAD. Après discussion, le Conseil Municipal propose de leur verser 300,00 €.

NOG'EN FETES : Cette Association a déposé une demande de subvention pour un montant de 0. Sylviane HENNEQUIN demande des explications. Christian FOURNAGE explique que l'Assemblée n'a pas eu lieu, et qu'elle aura lieu prochainement. La trésorerie de cette association s'élève à environ 3.000,00 €. Une convention a été signée avec la Commune, qui oblige l'Association à organiser plusieurs manifestations (Fête patronale / Foire aux Oignons / Noël des enfants de la Commune).

L'ensemble du Conseil décide de reconduire la subvention pour un montant de 10.000,00 €.

Fervents du Bouchon : La proposition de la Commission de Finances est validée.

Judo Club de l'Ormois : Cette association a demandé une subvention de fonctionnement de 800,00 €, comme l'année précédente et une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000,00 € pour l'achat de tatamis. Le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention de fonctionnement pour un montant de 800,00 € et attribue la somme de 1.200,00 € pour l'achat de tatamis.

Nogent Historique : La Commission de Finances a proposé la somme de 200,00 €, sachant qu'ils ont reçu un don de 8.000,00 €. Il est à noter que cette Association a lancé des travaux sur les ruines de l'Abbaye sans avoir déposé de demande de subvention auprès de la Région.

Le Conseil municipal décide de leur attribuer la somme de 500,00 €.

Nogent Loisirs : La proposition de la Commission de Finances est validée.

Rencontres et Amitiés : La proposition de la Commission de Finances est validée.

Pétanque Nogentaise : L'Association n'a pas déposé de demande de subvention. Nathalie LAMERE-CRAPART explique que des travaux sont prévus concernant l'éclairage des terrains, c'est pourquoi l'Association a préféré ne rien demander pour le fonctionnement de l'Association. L'organisation d'un loto va permettre de maintenir la trésorerie.

Gym Réveil Nogentais : La proposition de la Commission de Finances est validée.

USA FC FOOT : La Commission de Finances a proposé de reconduire le montant de l'année 2017 soit 9.800,00 €. Pierre CARQUIN précise que déjà l'année dernière la Commission avait demandé à l'Association de demander plus de financement aux Communes de CHARLY- SUR- MARNE et de CHEZY-SUR-MARNE. Si l'on se réfère aux nombres d'habitants, la Commune de NOGENT L'ARTAUD devrait verser moins de 7.000,00 €.

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 7.500,00 €.

**Pierre CARQUIN quitte la séance à 21H40.**

Société musicale et de Concerts : La proposition de la Commission de Finances est validée.

Jean-Paul GUILLON quitte la séance le temps de la décision concernant l'Association « la Nonogentaise ».

La Nonogentaise : La Commission de Finances a proposé la somme de 800,00 €. Après réexamen de la demande, il s'avère que l'organisation de la course cycliste coûte environ 1.500,00 € avec l'achat de T-shirts et de coupes. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 1.200,00 € à l'Association, sachant que leur trésorerie s'élève à environ 2.500,00 €.

Concernant le CCAS, Madame le Maire propose de verser la somme de 5.000,00 €, après avoir contrôlé les résultats de l'année dernière.

Concernant les subventions aux Associations Nogentaises, les propositions sont les suivantes :

NOM	2016	2017	PROPOSITION 2018	VOTE PAR LE CM 2018
<b>OCCE</b>	1 500	1 500	1500	<b>1500</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	500	500	500	<b>500</b>
<b>AFASA</b>	250	250	250	<b>300</b>
<b>NOG'EN FETES</b>	12 000	10 000	Pas de demande et ne propose rien pour 2018	<b>10 000</b>
<b>FERVENTS DU BOUCHON</b>	250	250	250	<b>250</b>
<b>JUDO CLUB DE L'OMOIS</b>	800	800	800 pour le fonctionnement et 2000 pour l'achat des nouveaux tapis	<b>800</b> <b>1200 subvention exceptionnelle</b>
<b>MASCARA</b>	4 500	4 000	4000	<b>4000</b>
<b>NOGENT HISTORIQUE</b>	200	120	200	<b>500</b>
<b>NOGENT LOISIRS</b>	0	300	300	<b>300</b>
<b>NOGENT VOUS ACCUEILLE</b>	150	Association supprimée	Association supprimée	En sommeil 0
<b>RENCONTRES ET AMITIES</b>	700	700	700	<b>700</b>
<b>PETANQUE NOGENTAISE</b>	-	800	Pas de demande	<b>Pas de demande</b>
<b>GYM REVEIL NOGENTAIS</b>	1000	1000	1000	1000
<b>USA FC FOOT</b>		9 800	9800 L'association devra demander aux autres communes une augmentation de leur subvention pour plus de cohérence	<b>7500</b>
<b>STE MUSICALE ET DE CONCERTS</b>	500	500	500	<b>500</b>
<b>COURSE CYCLISTE (NONOGENT)</b>	1 200	800	800	<b>1200</b>
<b>CCAS</b>	8 000	8 000	8000	<b>5000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 550</b>	<b>39 320</b>	<b>30 600</b>	<b>35 250</b>

Subventions aux Associations extérieures :

Secours populaire : 400 €  
ANAT de l'Omois : 100 €  
Restos du cœur : 400 €  
Croix Rouge : 200 €  
Maison d'accueil CHU de REIMS Roseau : 200 €.

Christian FOURNAGE se retire pour le vote de la subvention à l'Association NOG'EN FETES.

Christelle LE TALLEC se retire pour le vote de la subvention à l'Association USA FC FOOT.  
Jean-Paul GUILLON se retire pour le vote de la subvention à l'Association « La Nonogentaise ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser les subventions ci-dessus aux Associations.

#### **Dénomination des salles des Longs Prés**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les salles des Longs Prés (Salle Polyvalente et salle de Sports).

Madame le Maire souhaite un vote de principe.

Elle souhaite qu'une enquête soit effectuée à travers la distribution du « ça vous concerne ».

Il serait intéressant de proposer un nom de sportif pour la salle des sports.  
Il serait intéressant également de trouver le nom d'une personnalité locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de nommer les salles des Longs Prés.

#### **Dénomination du stade**

Concernant le stade des Sablons, un courrier d'une nogentaise est parvenu en Mairie.  
Madame le Maire donne lecture du courrier.

Elle souhaiterait baptiser le stade « Jean ARNOUX ».

La Commission Communication a étudié cette proposition. Les membres du Conseil Municipal vont y réfléchir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de nommer le stade des Sablons.

#### **C4 : Groupement de commande d'une étude du zonage du pluvial**

Madame le Maire fait savoir que lors de la dernière réunion de conseil communautaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2018 Madame Elisabeth Clobourse, Vice-Présidente en charge de

l'eau, de l'assainissement, GEMAPI et du SPANC a informé que les communes devaient avoir réalisé leur zonage du pluvial dans le cadre du transfert obligatoire des compétences.

Aucune commune du territoire n'a réalisé son étude de zonage.

Il a donc été proposé que la Communauté de Communes lance un marché en groupement de commandes dans le cadre d'une mutualisation afin que les communes puissent se conformer à la réglementation.

Il a été décidé que ce groupement de commandes soit porté par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne qui procédera à la coordination de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Elle sera également chargée de signer, de notifier et d'exécuter le marché.

La Communauté de Communes demandera la subvention en lieu et place des communes à l'agence de l'eau à hauteur de 80% du montant TTC.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes réglera l'ensemble des factures et récupérera la subvention.

Les communes régleront les 20% restant à la Communauté de Communes ainsi qu'une participation pour les frais de réalisation du marché.

Les 20% et les frais seront demandés au commencement de l'étude afin que la Communauté de Communes n'ait pas à utiliser sa ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de participer au marché en regroupement de commandes dont la Communauté de Communes du Canton de CHARLY-SUR-MARNE sera coordinatrice pour réaliser une étude de zonage du pluvial dans la Commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de regroupement de commandes pour réaliser une étude de zonage du pluvial avec la Communauté de Communes du canton de Charly,
- ACCEPTE DE REGLER au commencement de l'étude le solde de 20% correspondant au coût de l'étude déduction faite de la subvention accordée par l'agence de l'eau et la participation pour les frais de réalisation du marché.

#### **Admission en non-valeur**

La Trésorerie de CHALRY SUR MARNE nous a transmis une liste de titres proposés en non-valeur pour les montants suivants :

- 2017 : 13,50 €
- 2016 : 228,00 €
- 2013 : 93,60 €.

Il s'agit de dettes de cantine scolaire. La trésorerie n'a trouvé ni d'employeur, ni d'allocations familiales et certaines dettes sont en dessous du seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre ces sommes en non-valeur.

## Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier de construction du groupe scolaire.

La procédure de marché est en cours, et le 13 avril la commission d'appel d'offres doit choisir le maître d'œuvre. Cette commission sera assistée de deux cabinets conseil, ainsi que de trois architectes nommés par le Conseil de l'ordre des architectes.

Concernant ce projet, le marché de fouilles archéologique est lancé.

Un rendez-vous est prévu cette semaine avec le Sous-Préfet pour étudier les possibilités de subventions.

André HOURDRY informe le Conseil Municipal du dossier de réfection de voirie Impasse Kérouartz. Une réunion s'est tenue en Mairie avec tous les représentants des différents syndicats. Les travaux débuteront début Juin.

Les travaux de réfection de voirie du Mesnil Haut sont reculés d'un mois, suite aux intempéries.

La Commune va reprendre aux conditions fixées dans l'acte du règlement du lotissement du 22/02/1980, à savoir gratuitement et les frais notariés à la charge du vendeur, les voiries du lotissement du Champ du Voisin.

La reprise des voiries de la résidence de « La Croix Bourdon » est enfin terminée. L'acte est en cours d'enregistrement à la conservation des hypothèques.

La maison de la Férotterie est toujours en vente. Gilles BOUVRY fait visiter la maison régulièrement, mais il n'y a aucune offre à ce jour. Une agence nous a adressé une estimation pour un montant de 130.000,00 €.

Des actes de vandalisme ont eu lieu sur la Commune : tags, voitures vandalisées. Madame le Maire tient à rappeler que dans le cadre des « voisins vigilants » vous pouvez contacter la gendarmerie de CHARLY SUR MARNE, afin de vous faire connaître.

Madame le Maire fait part d'une demande de mise à disposition d'un local de la part des infirmières et de la sage-femme qui se trouvent dans la maison de santé. L'avis du Conseil Municipal sera demandé lors du prochain conseil municipal pour la réfection du local se situant 26, Grande Rue.

La Théâtre de la Mascara organise un nouveau spectacle en collaboration avec les élus et les associations volontaires. Il se déroulera à NOGENT L ARTAUD, dans les ruines, au théâtre, à l'église et à l'EHPAD à compter du 9 juin prochain.

Le Conseil Municipal avait demandé que la Commune accueille le Festival en Omois. Christelle LE TALLEC informe les membres du Conseil Municipal qu'il aura lieu cette année le 20 juillet 2018 sur la Place du Marché, à NOGENT L ARTAUD. Nous comptons sur le Conseil Municipal et les associations pour la réussite de ce Festival.

La séance est levée à minuit cinq.



Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.